



SOMMAIRE

POUR LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ : MEETING FO LE 24 SEPTEMBRE	1
AUGMENTATIONS NULLES : FO ÉCRIT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR RECTIFICATION	2
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES TIS : LE 9 OCTOBRE, VOTEZ FO !	2

POUR LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ : MEETING FO LE 24 SEPTEMBRE

Le gouvernement s'appuie sur le relevé de conclusions signé en mars de cette année par le MEDEF et la CFDT dans le cadre du pacte de responsabilité pour mettre en œuvre ce dernier prétendument pour favoriser l'emploi. Il s'agit pour le gouvernement d'accentuer les exonérations de cotisations sociales (branche famille et accidents du travail) et la baisse des impôts pour les employeurs. Au total il est prévu 41 milliards d'aides supplémentaires aux entreprises qui vont de pair avec les 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales prévues sur la période 2015-2017.

Cela fait maintenant 22 ans que les aides aux entreprises s'accumulent et on en est à 5,5 millions de chômeurs ! Dernier dispositif en date : le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui rapporte déjà 8 milliards aux entreprises en 2014. Si ces cadeaux faits au patronat n'ont pas créé d'emplois, ils ont par contre permis d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires : 30,67 milliards d'euros, c'est le montant record des dividendes versés au 2ème trimestre 2014 par les entreprises françaises à leurs actionnaires, selon le cabinet Henderson Global Investors. En hausse de 30% par rapport à la même période en 2013. Comment ces cadeaux au patronat sont-ils financés ?

- par l'augmentation des impôts pour les particuliers : ainsi, nombre de collègues ont pu constater sur leur dernier avis d'imposition une augmentation brutale de leur impôt sur le revenu de l'ordre de 50%, due notamment à la baisse du plafond de la réduction d'impôt résultant du quotient familial et à l'intégration dans le revenu imposable du salarié de la cotisation employeur à la complémentaire santé.

- par la réduction des dépenses publiques : notons par exemple que les programmes d'investissement dans le transport ferroviaire pour la période qui vient sont revus à la baisse notamment pour RER-NG, MP, TGV, ... Au lieu de créer des emplois, ces réductions vont contribuer à en supprimer !

Les signataires du relevé de conclusions de mars ont demandé aux branches professionnelles d'engager des discussions en vue de préciser « *des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'emploi* ».

Dans notre branche professionnelle, à savoir la métallurgie, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), qui fait partie du MEDEF, refuse tout engagement en matière d'emploi. La fédération FO de la métallurgie a refusé de signer un accord ou 'relevé de conclusions' dans ce cadre. Aucun accord n'a été signé dans les branches professionnelles, sauf la chimie où un accord soutient le

versement d'une aide de 300 millions d'euros dès 2015 aux employeurs de ce secteur – 655 millions d'euros à l'horizon 2020 - et prévoit 47000 embauches sur trois ans, ce qui correspond seulement au remplacement des départs en retraite. Cet accord n'a été signé que par la CFDT et la CFTC.

La confédération FO a fait partie des organisations syndicales qui ont refusé de participer à la conférence sociale convoquée en juillet par le gouvernement pour associer les syndicats à la mise en œuvre du 'pacte de responsabilité'.

Nous vous appelons à participer au **meeting de mobilisation pour le retrait du pacte de responsabilité** que l'Union Régionale Ile de France FO organise

mercredi 24 septembre 2014 à 14H30

À la Bourse du Travail, Salle Grande Croisat, 3 rue du Château d'Eau, 75010 PARIS (Métro République)

AUGMENTATIONS NULLES : FO ÉCRIT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR RECTIFICATION

Ce ne sont pas les augmentations de salaire – ou l'absence d'augmentation - décidées unilatéralement par la Direction cette année qui vont compenser la hausse de l'impôt sur les revenus 2013 !

A noter que certains collègues ATAM V3 ou I&C en position I ou II n'ont pas eu d'augmentation de salaire, alors que **le PV de désaccord établi et signé par la Direction Générale d'Alstom Transport S.A. à l'issue des Négociations Annuelles Obligatoires indique que pour les salariés ATAM V3 et les ingénieurs et cadres en position I ou II, il y a une augmentation générale de 1% avec effet au 1er juin 2014.** Le Délégué Syndical Central FO a donc écrit au Directeur des relations sociales pour demander l'application de cette mesure dès la paie de septembre avec effet rétroactif pour les salariés concernés qui n'ont pas eu d'augmentation. Nous invitons les collègues qui sont dans ce cas à nous contacter.

Ajoutons que certains collègues en position IIIA ont un salaire inférieur à celui de collègues en position II. Comment la Direction peut-elle justifier d'avoir attribué 0% aux premiers alors qu'elle a accordé 1% aux seconds ? C'est tout à fait arbitraire.

Nous invitons les collègues qui s'estiment lésés du fait du non respect du principe juridique « à travail égal, salaire égal » à nous contacter.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES TIS : LE 9 OCTOBRE, VOTEZ FO !

Vous recevrez le matériel de vote par correspondance avec les 'professions de foi' des organisations syndicales à la fin de la semaine. Si vous votez par correspondance, n'oubliez pas de signer au dos des enveloppes T pour que votre vote soit valide.

Nos listes de candidats sont affichées sur nos panneaux, dans les cafétérias d'étages par exemple. Vous pouvez consulter notre bilan d'activité sur www.fo-sif.org (onglet Elections Professionnelles).

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.



www.fo-sif.org